

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2016

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 14 - Conseillers votants : 15

Etaient présents Pierre LOTZ, Rémy LEHMANN, Pierre VOLKRINGER, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Olivier SCHNEIDER, Vincent HOFF, Eric STENGER, Elisabeth FISCHER, Gilberte SCHAEFER, Franceline FISCHER, Malou OBERLE

Absent excusé Nathalie LAQUIT (*pouvoir donné à Mme Aline WEISS*)

Absent non excusé

Le Conseil Municipal a été convoqué le 6 décembre 2016 avec comme ordre du jour :

- 2016-081. Procès-verbal du 7 novembre 2016 - Approbation**
- 2016-082. Programme des travaux forestiers 2017 – Acceptation du devis d’exploitation 2017**
- 2016-083. Désignation des Conseillers Communautaires : Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau**
- 2016-084. Sécurisation passage au niveau du n°8 de la Rue Ballerich**
- 2016-085. Pose d’enseigne – EHPAD ABRAPA Home Saint Joseph**
- 2016-086. Bénévoles contribuant à l’embellissement et à l’animation de la commune**

DIVERS

2016-081. Procès-verbal du 7 novembre 2016 - Approbation

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2016 et après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE ledit Procès-verbal.

2016-082. Programme des travaux forestiers 2017 – Acceptation du devis d’exploitation 2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du programme des travaux d’exploitation du 7 novembre 2016 – état de prévisions des coupes et du devis du 18 novembre 2016, proposés par l’Office National des Forêts pour l’année 2017 et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Décide de faire exécuter les travaux d’exploitation (abattage, façonnage et débardage) ci-dessous :

Parcelles	Quantités estimatives	Montant totaux estimatifs (HT)
Parcelle 4	848 m ³	26 457,60€
Parcelles diverses	30 m ³	1 452,00€

- Accepte le devis d’un montant total approximatif de 27 909,60 € HT.
- Décide d’inscrire les dépenses au budget primitif 2017
- **Autorise** M. le Maire à signer les documents administratifs et financiers y afférents.

2016-083. Désignation des Conseillers Communautaires : Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la fusion entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et celle du Pays de Marmoutier-Sommerau à compter du 1^{er} janvier 2017 conduit à un renouvellement des représentants à l'assemblée délibérante.

Le nombre de délégués communautaires par commune membre est défini dans l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016. Cette désignation est fonction de la strate démographique dans laquelle se situe la commune.

La commune de Thal-Marmoutier disposant de 805 habitants, elle entre par conséquent dans la strate des communes de moins de 1000 habitants et aura un représentant à l'assemblée délibérante.

L'ordre du tableau municipal s'impose, le maire est donc automatiquement désigné conseiller communautaire.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la désignation automatique du maire en qualité de conseiller communautaire.

2016-084. Sécurisation passage au niveau du n°8 de la Rue Ballerich

Afin de sécuriser le cheminement des piétons sur le trottoir au niveau du n°8 de la Rue Ballerich, des balisettes seront posées le long de la chaussée.

2016-085. Pose d'enseigne – EHPAD ABRAPA Home Saint Joseph

Le Conseil Municipal prend connaissance de la pose d'une nouvelle enseigne d'une dimension de 3,60m de hauteur sur 1,20m de largeur en bordure de voirie, à l'entrée de l'EHPAD sis 39 Rue Ballerich.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la pose d'une enseigne d'une telle dimension, mais doit se plier à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal note néanmoins que la taille de cette enseigne relève plus du panneau publicitaire que d'une indication de lieu.

2016-086. Bénévoles contribuant à l'embellissement et à l'animation de la commune

Le Conseil Municipal envisage d'attribuer aux bénévoles qui ont contribué à l'embellissement des bâtiments et des espaces communaux ainsi qu'à l'animation de la commune des chèques-cadeaux pour les fêtes de fin d'année afin de les remercier de leurs investissements.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT qui confère au Conseil Municipal une compétence générale pour « régler par ses délibérations les affaires de la commune »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de voter un crédit de 175 Euros (cent soixante quinze euros) à répartir entre les bénévoles de la commune qui ont contribué à l'embellissement des bâtiments et des espaces communaux et à l'animation de la commune, sous forme de chèques-cadeaux.
- autorise M. le Maire à signer les documents financiers y afférents.

DIVERS

- Les Vœux du maire se dérouleront le dimanche 8 janvier 2017 à 16h00 à la Salle Jeanne d'Arc
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 16 janvier 2017 à 20h00.

Le présent rapport comportant les points 2016-081 à 2016-086 est signé par tous les Membres présents :			
DISTEL Jean-Claude	LOTZ Pierre	LEHMANN Rémy	VOLKRINGER Pierre
WEISS Aline	DISTEL Sébastien	Jean-Marie ZUBER	SCHNEIDER Olivier
HOFF Vincent	STENGER Eric	FISCHER Elisabeth	
SCHAEFER Gilberte	FISCHER Franceline	OBERLE Malou	
Affichage le 28 décembre 2016		Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 28 décembre 2016	